

**PROCÈS VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI SIX FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

**Date de convocation :** 31 janvier 2023

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 23-001	26	07	07	33
De la délibération n° 23-002 à 23-024 incluse	27	06	06	33

**Secrétaire :** M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, M. PIRÉS, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mmes LEMAN, MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de 19h45), RIVET, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, MM. BALSAN, THOMAS Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme PERCHET ayant donné pouvoir à M. BIDAULT
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. PIRÉS (jusqu'à son arrivée à 19h45)
- M. SAVY ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme LÉOSTIC
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à M. THOMAS
- Mme LESAULNIER ayant donné pouvoir à M. ORTEGA

---

**M. le Maire** ouvre la séance à 18h40. Il constate que le quorum est atteint

**M. le Maire** tient à témoigner au nom de l'ensemble du Conseil, de sa solidarité avec les peuples turques et syriens touchés par des tremblements de terre survenus ce matin. Il sait combien les communautés turques et syriennes présentes à Louviers sont directement touchées par ce drame. La ville se tient à leur disposition pour toute action qu'elle souhaiterait porter.

Il rappelle que conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, la question soumise par Mme Nolwenn Léostic au nom du groupe « Unis ! » sera examinée en fin de séance.

**M. le Maire** évoque les faits marquants de la vie lovérienne depuis le dernier Conseil.

Il se réjouit de l'accueil par les Lovériens des animations proposées à l'occasion de Noël (parade, Marché) et tient à remercier l'ensemble des services de la Ville ainsi que l'Union commerciale « Louviers Shopping » qui se sont mobilisés en transversalité pour concourir à ce succès.

**M. le Maire** se félicite de la réussite d'événements culturels comme la Nuit de la lecture à la médiathèque ou de la Nuit du conservatoire qui, pour une première, a réuni un public nombreux et venu de tous horizons. Il rappelle l'adhésion des spectateurs à la programmation de la Scène 5 avec la pièce « Mes chers parents » qui s'est jouée à guichet fermé.

Cette animation de la cité se retrouve dans le domaine sportif puisque la Ville a accueilli des rencontres de haut niveau en hockey comme la rencontre France –Japon.

Territoire d'innovations, **M. le Maire** se félicite du lancement en partenariat avec l'Agglomération Seine-Eure et le bailleur Siloge, d'un programme de logement participatif, dont la première réunion a eu lieu cette semaine.

**M. le Maire** salue l'ouverture de la crèche des Explorateurs améliorant ainsi l'offre et la qualité d'accueil de nos plus jeunes enfants par de nouveaux équipements.

**M. le Maire** évoque l'installation du Conseil des Prud'hommes qui s'est déroulée en début d'année dans le Tribunal de Louviers enfin rénové. Sur un tout autre plan, il se réjouit de l'inauguration de la déchèterie de Louviers permettant d'améliorer les services de proximité rendus aux habitants de notre territoire.

Il fait part aux membres du Conseil du thème de la Grande cause municipale 2023 qui sera consacrée à la jeunesse.

Il évoque le déplacement de **Mme Anne Terlez** et de **M. Christian Wuilque** à Holzwickede (Allemagne) pour l'inauguration de la nouvelle mairie. Il se félicite aussi de la reprise des activités des comités de jumelage après la période de pandémie.

Enfin, il mentionne l'échange qui aura lieu pendant la semaine du 20 février entre élus et services de Louviers et Bergerac. Villes centres de strates équivalentes et participant au programme Action Cœur de ville, les deux cités partagent des enjeux communs (attractivité, charges de centralité...). Ce sera donc l'occasion d'un partage d'expériences et de l'émergence de nouvelles idées.

**M. le Maire** donne lecture de l'ordre du jour.

**1. MOTION DE SOUTIEN AU CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL-DE-REUIL :  
« DONNONS À L'HÔPITAL DE PROXIMITÉ  
LES MOYENS DE SES AMBITIONS »**

**M. le Maire** présente une motion aux membres du Conseil en soutien au centre hospitalier intercommunal d'Elbeuf, Louviers, Val-de-Reuil.

**MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LOUVIERS**

**AU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL ELBEUF LOUVIERS  
VAL-DE-REUIL (CHIELVDR)**

**DONNONS À NOTRE HÔPITAL DE PROXIMITÉ  
LES MOYENS DE SES AMBITIONS !**

En mars 2021, le Gouvernement présentait le plan d'investissement du Ségur de la Santé. Ce plan, en cours de déploiement, consacre 19 milliards d'euros à la modernisation de notre système de santé dont 576 millions pour la Normandie.

Fait unique en France, la Région Normandie s'est ainsi engagée, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, à consacrer 200 millions d'euros à l'investissement sur la mandature. Le conseil départemental de l'Eure a, quant à lui, également décidé de s'engager aux côtés de l'Etat en matière d'investissement dans les EHPAD pour un montant estimé à 45 millions sur la mandature.

**La mobilisation de la puissance publique (Etat, Région et Conseil Départemental) en Normandie et dans l'Eure est sans précédent. Il s'agit d'offrir aux habitants une offre de soins moderne car les enjeux de santé requièrent cet effort indispensable.**

Le Centre Hospitalier Intercommunal Louviers-Elbeuf est une chance pour notre territoire. Le dévouement des équipes soignantes et la qualité des soins qui y sont prodigués méritent d'être salués.

En 2016, le conseil municipal de Louviers a joint sa voix à d'autres collectivités du bassin de vie pour que notre établissement hospitalier soit reconnu Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) afin de préserver une infrastructure de proximité indispensable aux habitants de notre territoire. Nous avons obtenu gain de cause, alors que la proposition initiale de l'ARS était que notre hôpital soit rattaché au CHU de Rouen. **Les données de santé nécessitent et nécessitent toujours de limiter les distances entre les habitants et l'offre de soins pour une prise en charge des patients la plus efficiente et la plus précoce possible.**

La crise sanitaire a mis en lumière ces dernières années l'obligation de moderniser l'établissement hospitalier au vu de la sous-capacité d'accueil des services de réanimation et des urgences, notamment pour répondre aux flux d'entrée en prise en charge non programmée (traumatologie, pédiatrie...). À ce titre, la création d'un nouveau plateau sur le site d'Elbeuf s'impose pour améliorer les capacités d'accueil de patients et les conditions de travail des personnels soignants.

**Mais le temps est également venu de donner un contenu concret et opérationnel en termes d'offre de soins à la labélisation « hôpital de proximité » obtenue par le site de Louviers.** Depuis 2014, la municipalité de Louviers, en lien avec l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre du contrat local de santé, œuvre sans relâche à développer sur le territoire de la commune les coopérations avec le CHI, la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) et tous les acteurs pour promouvoir la santé. Il s'agit d'organiser la prévention et d'améliorer l'accès aux consultations et aux équipements. Nos efforts constants portent leurs fruits, comme en témoigne l'installation prochaine d'un scanner à l'hôpital de Louviers.

**Il faut désormais passer à la vitesse supérieure et tirer pleinement parti de la labellisation « hôpital de proximité », en cohérence avec la stratégie d'attractivité soutenue dans le cadre du programme national « Action cœur de ville » dont fait partie Louviers. L'hôpital de Louviers ne doit pas être l'oublié du Ségur de la santé !**

Aussi, nous demandons un dialogue constructif, exigeant et opérationnel avec l'ARS au service d'une approche globale prenant en compte les besoins identifiés des deux sites d'Elbeuf et de Louviers. Pour maintenir la qualité de prise en charge des patients du territoire au plus près de la population, **notre Groupement Hospitalier de Territoire a besoin d'une organisation repensée pour fonctionner sur les années à venir et pérenniser son activité.**

**Dans cet esprit, le Conseil municipal de Louviers apporte son soutien aux équipes administratives et soignantes du CHI d'Elbeuf- Louviers- Val de Reuil pour la restructuration des services de réanimation et des urgences du site d'Elbeuf et pour la reconnaissance pleine et entière du site de Louviers comme hôpital de proximité de bassin de vie de plus de 100 000 habitants de l'Agglomération Seine-Eure et de sa ville centre.**

---

**Mme Céline Léman** rappelle que la Municipalité avait déjà proposé en 2016 une motion pour que l'hôpital soit reconnu comme un GHT c'est-à-dire le centre d'un véritable groupement hospitalier de territoire. Elle rappelle l'importance de l'engagement communal au côté des personnels de santé dont on sait quel a été l'investissement et le dévouement pendant la pandémie de Covid et à l'heure de la triple épidémie actuelle bronchiolite, grippe et Covid.

**Mme Anne Terlez** rappelle que la Région Normandie a investi 200 millions d'euros pour la mandature tandis que le Département de l'Eure, lui, s'est engagé pour les Ehpad dans la même période à hauteur de 45 millions d'euros. La crise sanitaire récente a montré la nécessité de moderniser les services des urgences et de réanimations qui sont sous dimensionnés pour faire face aux besoins de notre territoire.

**M. Diégo Ortega** apporte son soutien à cette motion. Toutefois, s'il se félicite du développement de l'hôpital de proximité, il s'interroge sur les offres de soin de notre territoire et plus particulièrement sur l'installation de nouveaux médecins suite au départ à la retraite. A l'époque de la création de la maison médicale Simone Veil, certains esprits chagrins avaient évoqué le fait qu'il s'agissait plus d'un déplacement de médecins déjà présents sur le territoire plutôt que de l'implantation de nouveaux acteurs.

**M. le Maire** lui répond que la création de la maison médicale « Simone Veil » s'est faite en co-construction avec les personnels de santé et pas sur une initiative autonome de la municipalité. Le pari de la Municipalité est qu'il est plus facile de remplacer un médecin dans un groupement qu'un médecin seul dans son cabinet.

**Mme Céline Léman** rappelle que concomitamment à ce projet public, il y a eu également la création d'une maison de santé privée rue Jean Nicolle. Preuve que le mode d'exercice collégial et pluridisciplinaire participe à la dynamique de développement de l'offre de soins. Elle précise que ce n'est pas une politique qui se décrète mais qui se construit en partenariat avec les professionnels. La mise en place d'un tel écosystème de santé peut paraître long mais il est gage de résultat. L'arrivée d'une IRM et d'un scanner vont participer à cette dynamique.

**M. le Maire** ne se satisfait pas d'une labellisation « Hôpital de proximité » qui serait une coquille vide. Il a participé à une réunion sur la création d'une Maison des femmes sur le seul site d'Elbeuf alors qu'il y a évidemment des besoins à Louviers également. Il souhaite être proactif dans la définition de ce qu'on attend d'un véritable hôpital de proximité. Avec par exemple, la création d'un service de proximité pour lutter contre les violences faites aux femmes, ou le développement d'une offre d'accompagnement d'enfants atteints de troubles d'apprentissage. Par ailleurs, le maire précise qu'il a aujourd'hui des demandes d'installation de jeunes médecins, mais qui ne viendraient pas simplement parce que nous voulons des médecins. Ils viennent pour la qualité de vie du territoire.

**Mme Anne Terlez** précise que la dynamique est présente. C'est une approche globale sur l'opportunité d'une patientèle, mais aussi celle d'un emploi pour le conjoint et la qualité de vie de la famille qui feront que notre territoire attirera de nouveaux médecins répondant ainsi aux besoins de nos administrés.

**Mme Nolwenn Leostic** rappelle que la situation de l'Eure est préoccupante en matière de santé. Elle souhaite connaître le nombre de nouveaux médecins qui se sont installés à la maison médicale. Elle évoque la suite donnée au recours à des médecins retraités. Elle s'étonne enfin que les motions de la majorité soient examinées en début de Conseil alors que celles de l'opposition sont étudiées en fin de séance.

**M. le Maire** lui répond que l'ordre du jour relevant du Maire, c'est le respect de la démocratie que de permettre à la majorité de décider du choix de l'agencement des questions comme le stipule le règlement intérieur de cette assemblée.

Sur la question des médecins retraités, **M. le Maire** précise que ceux-ci ont déjà été très sollicités à la Maison des sports et des associations dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid. Mais cette question de rappel de médecins retraités redevient d'actualité avec les possibilités de partenariat technique qu'offre la labellisation « hôpital de proximité ». Le sujet principal est comment faire en sorte que ces médecins retraités puissent pratiquer sur un volume restreint d'heures et en s'affranchissant de la gestion administrative.

**Mme Céline Léman** précise qu'à la maison médicale, il y a eu l'arrivée effective de deux nouveaux médecins, et que ceux en place jouent le rôle de maître de stage permettant ainsi d'accueillir de jeunes étudiants en médecine qui pourront éventuellement s'installer à Louviers si la Ville continue dans cette dynamique d'attractivité. Elle évoque également l'arrivée de deux nouveaux médecins à la maison médicale privée.

**M. Diégo Ortega** se réjouit de l'arrivée de quatre nouveaux médecins depuis la création de cet écosystème de santé. Il rappelle que les organisations syndicales, si elles se réjouissent de cette proposition de motion, s'inquiètent de l'implantation prochaine d'un pôle logistique, rendant ainsi notre hôpital dépendant.

**M. le Maire** évoque son constat d'une incohérence des périmètres en matière de santé. C'est un sujet qu'il porte de longue date auprès de l'État. Les organisations territoriales relatives à de nombreuses politiques publiques essentielles (santé, sécurité, culture, mobilité...) ne tiennent pas compte des bassins de vie des intercommunalités pourtant voulues par la loi Notre. Aujourd'hui, la centralité n'est pas à Elbeuf, car Elbeuf est en proximité de Rouen. La centralité est à Louviers. Il ne faut donc plus penser Louviers comme un résidu d'Elbeuf. Cette bizarrerie administrative est totalement subie. Louviers doit être la seule ville de France qui dispose d'un centre hospitalier et pour lequel le centre de vaccination a été porté par la Ville dans ses propres locaux. Nous sommes un territoire dont la population augmente, il faut donc sortir de ces schémas d'il y a 30 ans.

**Mise aux voix, la motion est adoptée à l'unanimité**

## 2. POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE (ANRU) DU QUARTIER LES ACACIAS –LA LONDE – LES OISEAUX

**M. le Maire** rappelle que 2023 marquera le début d'importants travaux qui dureront jusqu'à fin 2026. Il donne information des grands axes de rénovation du quartier.

Cette année 2023 sera marquée d'abord par la déconstruction de deux immeubles (Ill et Sambre) par le bailleur MonLogement27, mais aussi par le début des chantiers d'équipements publics du quotidien :

M. le Maire rappelle les grands axes de cette vaste rénovation du quartier

- création d'une nouvelle crèche des Acacias, dont le chantier commencera à la fin de ce printemps 2023.
- création d'une nouvelle école sur le site de celle des Acacias avec un pôle d'inclusion et une offre d'accueil de loisirs sans hébergement
- création d'une maison des solutions (anciennement pôle de citoyenneté) pour accueillir divers services publics.
- création d'un mail piétonnier permettant de désenclaver et de verdir le quartier.
- diversification de l'offre de logements et résidentialisation des logements de La Londe par le bailleur LFE.

Le montant financier du programme s'élève à plus de 25 millions d'euros. La Ville est accompagnée par de nombreux partenaires que sont l'État, mais aussi la Région Normandie, le Département de l'Eure, l'Agglomération Seine-Eure et la Caisse d'allocations familiales.

**M. Benoît Balsan** se fait le porte-parole des interrogations d'habitants : à quoi va ressembler la future école des Acacias ? Et où sera-t-elle construite ?

**M. le Maire** rappelle que le projet architectural a été présenté lors du dernier Conseil. L'école sera bâtie sur l'emprise de l'ancien établissement donnera sur l'avenue François-Mitterrand.

**M. Diego Ortega** s'amuse à penser que l'ampleur des travaux, avec leurs aléas, laissent à penser que la livraison aura lieu pour septembre 2026, permettant ainsi une inauguration par ses soins... Au-delà de la boutade, il rappelle les difficultés rencontrées par les habitants de ces quartiers du fait du manque d'entretien de leurs immeubles par les différents bailleurs sociaux.

**M. le Maire** lui répond que la municipalité et notamment M. Daniel Germain et Mme Chantal Letourneur, dans le cadre de leurs délégations respectives au cadre de vie et à la proximité, sont très vigilants sur la résolution de ces problèmes.

**M. le Maire** se félicite aussi d'avoir l'écoute des bailleurs qui travaillent à l'amélioration du quotidien des habitants et met en garde contre les déclarations intempestives et déformantes relayées par les réseaux sociaux. Parfois, il y a des problèmes et ils sont traités. Parfois aussi, il y a des demandes infondées.

**Mme Anne Terlez** intervient pour rappeler que parmi les élus de Louviers siègent deux administrateurs de MonLogement27 qui reçoivent les locataires qui le souhaitent et portent leurs requêtes. Elle tient à préciser que le parc de logement social de Louviers est plutôt en bon état, même sur le plan énergétique.

**M. Daniel Germain** intervient pour informer que monLogement27 a souhaité retravailler récemment son plan de communication avec ses locataires afin d'être plus réactif.

### **3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

**M. le Maire** rappelle l'importance des documents d'orientation, aujourd'hui consacré aux orientations budgétaires 2023 ? qui permettent un échange politique au sein de l'assemblée municipale. Il en fait une présentation synthétique soulignant qu'elles interviennent à mi-mandat dans un contexte financier toujours plus contraint et incertain.

#### **Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023**

##### **Sommaire**

##### **Avant-propos de M. le Maire**

#### **1. Des orientations budgétaires 2023 qui s'inscrivent dans un contexte financier toujours plus contraint et incertain**

- A. Des finances locales sous pression
  - 1. Les chocs externes
  - 2. Les réponses apportées à ces chocs
  
- B. Des hypothèses budgétaires réalistes pour 2023
  - 1. Le dynamisme des recettes
  - 2. La maîtrise des dépenses
  - 3. Un socle d'épargne garantie
  - 4. Un niveau d'investissement soutenable

#### **2. Des orientations budgétaires de mi-mandat qui s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle**

- A. Des orientations budgétaires qui confirment le cap fixé en 2014
  - 1. En fonctionnement
  - 2. En investissement
  
- B. Des orientations budgétaires qui fixent un cadre financier jusqu'à la fin du mandat
  - 1. Une méthodologie
  - 2. Une ambition politique

##### **Conclusion**

## **Avant-Propos de M. le Maire**

Madame, Monsieur,

L'année 2022 fut éprouvante pour les finances locales. Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent qui aura profondément bouleversé la gestion locale, le déclenchement de la guerre en Ukraine a ouvert une période de turbulences et d'incertitudes qui n'est pas sans impact sur les équilibres budgétaires des collectivités locales.

Louviers comme toutes les villes de France est frappée de plein de fouet par la hausse des prix de l'énergie, et plus globalement par l'augmentation du coût des matières premières et des services. L'année 2022 fut marquée par des chocs externes que le budget municipal a dû digérer tant bien que mal.

La résilience n'est pas seulement économique et sociale ; elle est aussi budgétaire autour de ce besoin absolu de se réinventer en permanence, de dégager les marges de manœuvre financières nécessaires à une action publique locale en première ligne pour accompagner la relance et protéger les plus fragiles.

Les orientations budgétaires pour l'année 2023 sont singulières à plus d'un titre :

- D'abord, parce qu'elles s'inscrivent dans un contexte de bouleversement durable des équilibres budgétaires, à l'aune de la remontée des taux d'intérêt.
- Ensuite, parce qu'il s'agit d'orientations de mi-mandat, qui permettent de mesurer le chemin parcouru depuis 2014 et d'en tirer les enseignements pour fixer le cadre pluriannuel jusqu'à la fin du mandat, en 2026.
- Enfin, et surtout, parce qu'elles traduisent une volonté politique : celle de continuer à transformer la ville, à promouvoir son attractivité et son rayonnement malgré des contraintes financières particulièrement aiguës.

Ce rapport d'orientations budgétaires présente les hypothèses réalistes sur lesquelles reposera un budget municipal de l'année 2023 au service de tous et en phase avec la nouvelle époque dans laquelle nous venons d'entrer.

**François-Xavier PRIOLLAUD**

Maire de Louviers

Président délégué de l'Agglomération Seine-Eure

Vice-Président de la Région Normandie

## I. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 QUI S'INSCRIVENT DANS UN CONTEXTE FINANCIER TOUJOURS PLUS CONTRAINT ET INCERTAIN

Le retour de l'inflation, la remontée des taux d'intérêt, les incertitudes liées au retour de la guerre en Europe : ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte de ruptures qui place les finances locales sous la pression de chocs externes. Il s'agit d'en tirer tous les enseignements pour établir des hypothèses budgétaires réalistes et donc crédibles pour l'année 2023.

### A. DES FINANCES LOCALES SOUS PRESSION

L'année 2022 aura été marquée par des chocs externes qui ont affecté l'exécution budgétaire. Les réponses apportées ont permis d'amortir ces chocs et ouvrent la voie à un exercice budgétaire 2023 sous de meilleurs auspices.

#### 1. Les chocs externes

Depuis 2020 et la crise sanitaire, les finances municipales sont soumises à des chocs externes qui viennent impacter les équilibres budgétaires. Le rebond économique lié à la sortie de crise sanitaire, couplé au déclenchement de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur le marché de l'énergie, s'est accompagné d'un choc inflationniste majeur et d'une hausse des taux d'intérêt qui ne sont pas sans conséquences sur les finances municipales, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Entre 2021 et 2022, les charges de fonctionnement de la collectivité ont ainsi augmenté de 6,3%, passant de 21,69 millions d'euros à 23,06 millions d'euros, soit une augmentation de 1,36 millions d'euros.

#### Charges de fonctionnement de la ville de Louviers

	CA 2021	CA 2022
VI . Masse salariale	13 463	13 999
VII . Dépenses courantes *	7 574	8 426
VII . Frais Financiers	661	659
<b>Total Charges de Fonctionnement</b>	<b>21 698</b>	<b>23 085</b>

*(en milliers d'euros)*

L'augmentation des charges de fonctionnement est principalement le fait de deux facteurs : la hausse des prix de l'énergie d'une part, et celle de la masse salariale d'autre part.

## Le choc énergétique

En 2022, le poste des « dépenses structurelles » affiche une hausse de (+) 561 000 euros par rapport à l'exercice 2021 pour clôturer à 3,064 millions d'euros. A elles seules, les dépenses de chauffage sont en augmentation de 489 000 euros et celle d'électricité de 50 000 euros.

La hausse des dépenses de fluides traduit également une exploitation des bâtiments publics en année pleine, sans perturbations liées à la crise sanitaire.

Des mesures d'économies auront été déployées, mais les modalités de facturation du contrat de chauffe, lesquelles consistent en un versement de trois acomptes et une facturation réelle, acomptes déduits à la date anniversaire, soit au 1er juillet 2023, ne permettront d'en mesurer l'efficacité qu'à cette date.

### Evolution des dépenses de fluides

	CA 2021	CA 2022
Dépenses de Structures / Gestion	2 503	3 064
Chauffage	575	1 064
Electricité	619	669
Eau	83	107

(en milliers d'euros)

Il est à noter que les économies de consommation constatées sur l'éclairage public avec le déploiement du LED auront été largement absorbées par le retour sur cet exercice d'une activité normale.

D'autre part, la clause contractuelle du marché de déploiement du LED sur l'éclairage public qui aura permis de lever par anticipation l'option d'achat en 2021, participe à soulager le fonctionnement 2022 et à minorer de (-) 120 000 euros l'écart de la réalisation entre les CA 2022 et 2021.

## L'augmentation de la masse salariale

Entre 2021 et 2022, le montant de la masse salariale de la ville de Louviers a progressé de 536 000 euros pour atteindre 14 millions d'euros.

Plusieurs raisons expliquent cette évolution à la hausse :

- La décision de l'Etat d'augmenter de 3,5% la valeur du point d'indice, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cela représente un coût de 184 000 euros pour les finances municipales.
- La revalorisation du SMIC à hauteur de 2,65% au 1<sup>er</sup> mai 2022, ce qui a créé une charge salariale supplémentaire de 61 000 euros.

- La « prime inflation » a représenté environ 30 000 euros inscrits au chapitre budgétaire 012.

Les dépenses liées au remplacement d'agents dans le secteur scolaire, périscolaire et petite enfance, pour respecter les taux d'encadrement et la continuité du service public, participent également de cette augmentation à hauteur de 280 000 euros en 2022.

## **2. Les réponses apportées à ces chocs**

Pour faire face à ces chocs externes et maintenir un service public de qualité, la municipalité s'est appuyée sur deux leviers : le « filet de sécurité » instauré par l'Etat et un suivi au jour le jour des crédits d'activité pour en assurer la maîtrise.

### **L'activation du « filet de sécurité » instauré par l'Etat**

Instauré par la loi de finances rectificative du 16 août 2022, le « filet de sécurité » a été mis en place à destination des collectivités les plus impactées par la hausse des prix de l'énergie.

[Le décret du 13 octobre 2022](#) est venu préciser les conditions à remplir par les collectivités du bloc communal pour prétendre au versement de ce qui s'apparente à une dotation de compensation. Celle-ci vise à couvrir une partie des frais supplémentaires liés à la revalorisation de la valeur du point d'indice ainsi qu'à l'augmentation des prix de l'énergie.

L'éligibilité au bénéfice de cette dotation est liée au constat d'une baisse de l'épargne brute de la commune de plus de 25 % en 2022 par rapport au compte administratif 2021. Ce repli doit provenir « principalement » de la mise en œuvre du relèvement du point d'indice de la fonction publique et de la hausse des prix des « dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires ». Le décret précise que ces deux sources de dépenses supplémentaires doivent représenter au moins « 50 % du montant en valeur absolue de la baisse de l'épargne brute du budget principal constaté entre l'exercice 2021 et 2022 ».

La ville de Louviers a argué auprès de la préfecture de l'Eure et de la Direction départementale des finances publiques de son éligibilité à ce filet de sécurité. Un acompte de 317 000 euros, correspondant à 50% du montant estimé de la compensation a été versé en décembre 2022. Le solde sera versé au budget de la commune, sur l'exercice 2023, au plus tard en octobre 2023.

À ce filet de sécurité de l'Etat, vient s'ajouter un filet de précaution décidé à l'échelle municipale lors du vote du budget 2022, pour un montant de 200 000 euros, prélevé sur le résultat comptable à reporter de l'exercice 2021 sur celui de 2022.

## Un suivi au jour le jour des crédits d'activité

Au vu de l'absence de marges de manœuvres budgétaires sur les dépenses dites obligatoires et sur les participations versées par la ville à différentes structures (CCAS, Caisse des écoles, Tangram, Ludothèque, Caséo, Glacéo...) le poste budgétaire des « crédits d'intervention » a fait l'objet d'un suivi très fin pour dégager des marges de manœuvres en cours d'exercice budgétaire.

Les services de la ville ont activement recherché toutes les pistes d'économies et sources de recettes supplémentaires tout en conservant un même niveau de service public.

Il en résulte des crédits d'intervention en diminution de 27 000 euros en 2022 – à 1 129 000 euros – en comparaison au compte administratif 2021, malgré une année sensiblement moins impactée par la crise sanitaire et ses conséquences sur la vie de la cité (programmation culturelle, animations sportives et festives, etc.).

	CA 2021	CA 2022
<b>Crédits Activités</b>	<b>2 263</b>	<b>2 362</b>
<i>Alimentation - Prestations [ 2R</i>	654	706
<i>Patrimoine (entretien)</i>	139	112
<i>Alimentation</i>	29	31
<i>Fond Documentaire</i>	58	55
<i>Publication</i>	83	112
<i>SIEGE [ Travaux]</i>	32	30
<i>Charges Diverses</i>	93	104
<i>OPAH-RU</i>	20	83
<i>Crédits intervention</i>	1 156	1 129

(en milliers d'euros)

## **B. DES HYPOTHESES BUDGETAIRES REALISTES POUR 2023**

Le contexte inflationniste a pour effet mécanique de provoquer un dynamisme des recettes qui, couplé à un effort de maîtrise des dépenses doit permettre de dégager un niveau d'épargne cohérent avec le niveau élevé d'investissement que souhaite maintenir la municipalité en 2023.

### **1. Le dynamisme des recettes**

Les travaux d'élaboration du budget primitif 2023 permettent de proposer un niveau de ressources courantes fixé à 26,544 millions d'euros, soit (+) 3%. Cela représente

une hausse de 910 000 euros par rapport à 2022. Cette augmentation des ressources s'explique par trois facteurs : la progression des recettes fiscales sans augmentation du taux d'imposition municipal, la hausse de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et un niveau plus élevé des participations reçues, en particulier de la caisse d'allocations familiales (CAF).

	CA 2022	Cible 2 023
I. Ressources courantes	<b>25 634</b>	<b>26 544</b>

(en milliers d'euros)

## La Fiscalité

Après une progression forfaitaire des bases déjà dynamique de +3,4% en 2022, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui serait appliqué en 2023 s'élèverait à 1,071, soit une augmentation des bases de +7,1%.

Ce coefficient appliqué sur les bases définitives 2022 notifiées, autorise une inscription sur la fiscalité directe valorisée à 11,920 millions d'euros, soit un dynamisme fiscal de (+) 751 000 euros au regard du compte administratif provisoire 2022, à taux d'imposition municipal inchangé s'agissant de la taxe foncière.

Les autres postes sont reconduits sur la base du CA 2022 à l'exception des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) lesquels sont prudemment révisés à la baisse à hauteur de (-) 100 000 euros par rapport au CA 2021 afin de tenir compte du durcissement d'accès au crédit avec un marché des taux haussier.

	CA 2022	Cible 2 023
<b>A1.Fiscalité</b>	<b>17 605</b>	<b>18 262</b>
Directe - taxes menages	11 169	11 920
EPCI - AC	4 552	4 552
Allocations Compensatrices	825	825
Indirecte	1 059	<b>965</b>
DMTO	580	480
Taxe electricité	336	340
TLPE - Drts voirie	143	145

(en milliers d'euros)

## Les Dotations Budgétaires

La loi des finances 2023 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de (+) 320 millions d'euros. L'objectif du gouvernement est de sanctuariser les montants DGF de 95% des communes en 2023. Sur cette base, l'hypothèse retenue consiste en une reconduction du montant perçu en 2022.

Concomitamment, la DSU devrait continuer de constater une dynamique renforcée à l'appui d'un abondement de 90 millions d'euros de cette enveloppe par l'Etat. C'est donc une cible posée à 1,4 millions d'euros qui est envisagée dans le projet de budget.

Est également inscrit au titre des dotations budgétaire le solde de 317 000 euros de l'acompte versé par l'Etat en décembre 2022 au titre du filet de sécurité.

Il en résulte une inscription de 4,35 millions au titre des dotations budgétaires (incluant le solde de 317 000 euros qui sera versé en 2023 au titre de filet de sécurité 2022), en hausse de (+) 76 000 euros par rapport à 2022.

	CA 2022	Cible
<b>A2. Dotations Budgétaires</b>	3 964	4 040
DGF	2 100	2 100
DSU	1 325	1 400
EPCI - DSC	539	540

(en milliers d'euros)

## Les participations reçues

Les participations reçues présentent une inscription estimée à 1,950 millions d'euros, en évolution de (+) 149 000 euros par rapport à 2022. Ce sont principalement les nouvelles modalités de financement du secteur « Enfance Jeunesse » par la CAF, avec le bonus territoire qui aboutissent à ce niveau d'accompagnement.

	CA 2022	Cible 2 023
<b>A3. Participations reçues</b>	1 801	1 950
<b>CAF_PS</b>	840	900
<b>CAF Enfance-Jeunesse</b>	451	500
<b>CAF Autres</b>	142	210
<b>CD 27</b>	83	85
<b>Région Normandie</b>	46	45
<b>Etat</b>	197	170
<b>EPCI</b>	16	20
<b>Autres</b>	26	20

(en milliers d'euros)

## Les produits d'activité et du domaine

Globalement, les produits d'activité et du domaine donnent lieu à une reconduction du compte administratif 2022, en prenant toutefois en compte un assèchement du financement des contrats aidés par l'Etat en recettes d'atténuation, soit (-) 20 000 euros environ, et en neutralisant les produits de gestion de l'effet rattrapage rétroactif sur 2022 des recettes prévues dans la délégation de service public de Louviers Energie pour un montant de (-) 72 000 euros.

	CA 2022	Cible 2 023
<b>A4 .Recettes Atténuation</b>	319	300
<b>A5 .Produit d'activités</b>	929	1 000
<b>A6 .Produit domaine et gestion</b>	656	545
<b>Parc Locatif</b>	122	105
<b>Remboursements de frais</b>	161	190
<b>RODP</b>	96	100
<b>Autres</b>	278	150
<b>A7. Produits Exceptionnels</b>	44	130

(en milliers d'euros)

## 2. La maîtrise des dépenses

En dépit du contexte inflationniste, de la hausse des taux d'intérêt et des effets mécaniques du « glissement-vieillesse-technicité » (GVT), il est envisagé une quasi-stabilité des charges de fonctionnement en 2023, à 23,14 millions d'euros contre 23,08 millions d'euros constatés en 2022. Cela représente une évolution de (+) 54 000 euros.

	CA 2022	Cible 2 023
VI . Masse salariale	13 999	13 840
VII . Dépenses courantes *	8 426	8 514
VII . Frais Financiers	659	785
Total Charges de Fonctionnement	23 085	23 139

(en milliers d'euros)

Cet objectif s'appuie sur une légère contraction de la masse salariale pour absorber en partie l'augmentation des frais financiers liée à la hausse des taux d'intérêts et des dépenses courantes en légère progression.

### Optimiser la masse salariale

L'hypothèse budgétaire pour 2023 est fondée sur une légère diminution au chapitre 012 Masse salariale estimée à (-) 159 000 euros, pour atteindre un montant de 13,840 millions d'euros.

Cette hypothèse tient compte des hausses réglementaires incompressibles, à savoir : la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (dont l'impact est estimé à 17 500 euros sur l'année) et l'impact budgétaire du GVT, estimé à 51 500 euros sur l'année.

Dès lors, la contraction de la masse salariale suppose :

- La mise en place d'un logiciel dédié à son suivi (Adelyce) qui doit faciliter l'analyse a posteriori des évolutions et nous permettre de construire des prévisions fiabilisées. Cet outil va permettre de construire un véritable tableau de bord de la masse salariale.
- L'optimisation de l'organisation des services avec redéploiement des agents sur les missions considérées comme prioritaires. Ces questions se poseront en particulier dans le cadre de la quinzaine de départs en retraite estimée pour 2023.
- Des économies sur les remplacements dans la stricte limite de nos contraintes réglementaires de taux d'encadrement et de continuité de service.

Cette gestion active de la masse salariale se fera au service de l'action municipale en faveur de la qualité de vie au travail, telle celle construite en concertation avec les représentants du personnel au bénéfice du secteur des écoles et des crèches, et qui vise au mieux-être des agents ; ceci va de pair avec la réduction de l'absentéisme.

2023 est également l'année de la mise en place du Complément indemnitaire annuel (CIA) qui vient compléter notre dispositif Rifseep et permettra de récompenser 100 agents à hauteur de 300 €/an. Une enveloppe budgétaire de 30 000 euros sera allouée au CIA.

## Assumer les dépenses obligatoires

	CA 2022	Cible 2 023
<b>Obligatoire</b>	904	948
Contingent Incendie	515	553
FPIC (contribution)		
Font. Groupe Elus	221	220
Syndicat des collèges	102	105
Taxes Foncières	65	70

(en milliers d'euros)

Les dépenses obligatoires donnent lieu à une inscription réévaluée de (+) 44 000 euros pour être portées à 948 000 euros. C'est principalement la notification du SDIS pour (+) 38 000 euros qui y participe, complétée de l'impact de la réévaluation des bases cadastrales sur le poste Taxes Foncières pour (+) 5 000 euros.

## Les participations versées

	CA 2022	Cible 2 023
<b>Participation</b>	2 097	2 319
CCAS	846	1 050
Caisse des Ecoles	203	203
Ecole Privé	178	186
Tangram	150	150
Ludothèque	50	50
Associations, Fonds attractivit	329	330
CASEO/ GLACEO (dispositif)	341	350

(en milliers d'euros)

Concernant les participations versées, avec une inscription abondée de (+) 222 000 euros par rapport au montant constaté 2022, pour être portée à 2,319 millions d'euros, c'est la sanctuarisation de l'action sociale à travers la subvention versée au CCAS, qui justifie ce montant.

## Les charges de structures

	CA 2022	Cible 2 023
<b>Dépenses de Structures / Gestion</b>	3 064	2 917
Chauffage	1 064	1 010
Electricité	669	670
Eau	107	90
Téléphonie	98	100
Parc Véhicule	166	170
Parc photocopieurs	30	15
Assurances	63	70
Frais de Fonct Services	116	110
Contrats Espaces Verts	155	160
Parc Informatique - mainten	137	145
Maintenance - Contrats	120	120
Locations immobilières	95	96
Prestations extérieures	244	161

(en milliers d'euros)

Affichée à 2,917 millions d'euros, la dépense structurelle est proposée en recul de (-) 147 000 euros par rapport à l'exercice passé. Le poste le plus sensible, le chauffage, présente une révision de (-) 5% par rapport à 2022, avec une estimation de 1,010 millions d'euros, afin de tenir compte des impacts des mesures d'économies posées pendant la crise énergétique à la date anniversaire du contrat de chauffe selon les modalités de facturation évoquées. Ce niveau de dépense reste toutefois inédit et témoigne des tensions exacerbées de la crise énergétique en cours.

Le poste « eau » bénéficie d'une baisse de (-) 17 000 euros par rapport au compte administratif 2022, correspondant à la neutralisation du rattrapage de la facturation 2021 sur l'exercice 2022.

## Les crédits d'activité

	CA 2022	Cible 2 023
<b>Crédits Activités</b>	2 362	2 330
Alimentation - Prestations [ 2R	706	715
Patrimoine (entretien)	112	100
Alimentation	31	30
Fond Documentaire	55	55
Publication	112	100
SIEGE [ Travaux]	30	20
Charges Diverses	104	100
OPAH-RU	83	80
Crédits intervention	1 129	1 130

(en milliers d'euros)

Les crédits d'activités ne présentent pas d'évolution notable par rapport à n-1 dans le cadre de la préparation budgétaire 2023. Dépense contractualisable, c'est-à-dire plus facilement arbitrable compte tenu de son faible degré de rigidité, ce poste est globalement inscrit dans la continuité du réalisé en 2022.

### **3. Un socle d'épargne garantie**

La préparation budgétaire 2023 s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle qui vise l'objectif d'une épargne annuelle entre (+) 400 à (+) 500 000 euros jusqu'à la fin du mandat.

Le projet de budget 2023 est construit sur une hypothèse d'épargne brute à 3 400 000 euros et d'épargne nette à (+) 466 000 euros, en augmentation de 668 000 euros par rapport à 2022.

Bien que la loi de finances 2023 proroge le dispositif du filet de sécurité pour compenser une partie de la hausse des charges liées aux dépenses d'énergie, la collectivité n'entend pas solliciter cette dotation en 2023, préférant au contraire restaurer un niveau d'épargne positif contribuant au financement de la section d'investissement.

En effet, avec des ressources propres d'investissement mesurées à 2,181 millions d'euros, des subventions d'investissement attendues à hauteur de 2,994 millions d'euros, et un résultat antérieur reporté de 130 000 euros, l'ambition d'un programme de dépenses d'équipement à hauteur de 8,250 millions sur cet exercice, s'équilibre en section d'investissement, avec un besoin de financement externe comme résultante, valorisé à 2,425 millions d'euros.

Cette équation réaliste et programmée permettrait, dès 2023, de proposer un désendettement de la collectivité estimé à environ (-) 500 000 euros, correspondant à la variation du stock de dette au 31 décembre de l'exercice.

Données de synthèse [milliers €]	rétrospective				Cadrage Prospective				Cumul 2023 -2026
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Recettes courantes	24 811	24 860	24 847	25 634	26 544	26 665	27 110	27 561	107 879
Ecart N/ N(-) €	234	48	- 13	787	910	121	446	451	
Ecart N/ N(-) %	1.0%	0.2%	-0.1%	3.2%	3.5%	0.5%	1.7%	1.7%	1 926
Fiscalité [ Taxes Ménages ]	10 498	10 681	10 631	11 169	11 949	12 361	12 786	13 227	50 323
Fiscalité transférée [ FNGIR ]	108	108	108	108	108	108	108	108	432
Fiscalité indirecte	6 369	6 000	6 099	6 204	6 132	6 102	6 072	6 032	24 338
Dotations reçues [ 74 ]	6 251	6 716	6 393	6 446	6 672	6 404	6 454	6 504	26 034
Autres recettes d'exploitation [ 70 -75 -013 -77 ]	1 585	1 356	1 617	1 708	1 683	1 690	1 690	1 690	6 753
Dépenses réelles d'exploitation	21 027	20 548	21 037	22 426	17 057	22 227	22 226	22 502	84 011
Ecart N/ N(-) €	385	- 479	489	1 390	- 5 369	5 170	- 1	276	
Ecart N/ N(-) %	1.9%	-2.3%	2.4%	6.6%	-23.9%	30.3%	0.0%	1.2%	75
Achats et Prestations (chap 011)	4 917	4 465	4 741	5 416	62+5300	5 209	5 196	5 315	15 720
Charges de personnel ( 012 )	13 131	13 001	13 463	13 999	13 840	13 840	13 840	13 986	55 506
Autres charges gestion courante (chap 65)	2 781	2 886	2 740	2 899	3 117	3 078	3 089	3 101	12 385
Autres dépenses fonct ( dont FIPC )	197	196	93	112	100	100	100	100	400
Epargne de gestion	3 785	4 312	3 810	3 208	4 190	4 438	4 884	5 059	18 571
Intérêts de la dette (art 66111)	780	685	661	659	785	802	845	835	3 267
Ecart N/ N(-) %	- 41	- 95	- 24	- 2	126	17	42	- 10	176
Epargne brute	3 004	3 627	3 149	2 549	3 405	3 635	4 040	4 224	15 304
Remboursement capital de la dette	2 553	2 574	2 669	2 750	2 939	3 216	3 600	3 738	13 491
Epargne nette	451	1 053	480	- 202	466	420	440	487	1 812

(en milliers d'euros)

#### 4. Un niveau d'investissement soutenable

En 2022, les dépenses d'équipement se sont élevées à 8,046 millions d'euros, financées à hauteur de 1,666 millions d'euros par les subventions affectées, à hauteur de 1,719 millions d'euros par capacité d'autofinancement élargie, à hauteur de 286 mille euros par l'antérieur reporté et à hauteur de 4,942 millions d'euros par le financement externe, soit un résultat comptable de (+) 567 000 euros.

L'exercice budgétaire 2022 a correspondu à une année charnière entre l'achèvement des projets de la première moitié du mandat, et le lancement des projets de la seconde.

Ainsi, 2022 aura vu l'ouverture du nouveau groupe scolaire Jules Ferry, la reprise des chantiers de l'église Notre-Dame (3<sup>ème</sup> phase et orgue), la poursuite du programme d'investissement en matière d'éclairage public permettant d'atténuer la charge énergétique. Le stade Paul Coudray a vu son éclairage repris à neuf, en leds. La médiathèque, bâtiment emblématique du centre historique a été mise en valeur par la lumière.

Un nouvel espace vert, le parc des oiseaux, a été aménagé et inauguré en mai 2022 en lieu et place de deux immeubles déconstruits.

La végétalisation du cimetière fut également initiée en 2022 avec la réalisation de la voirie, en vue de maintenir une circulation carrossable des entreprises de pompes funèbres.

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par les premiers engagements financiers liés au programme de rénovation urbaine du quartier des Acacias / La Londe / Les oiseaux avec :

- L'acquisition de modulaires pour héberger le centre social Pastel le temps des travaux ;
- La transformation de l'ancienne école maternelle Jean Zay en une crèche (« les explorateurs ») de 29 berceaux, destinée en priorité aux enfants accueillis jusqu'alors à la crèche des Acacias qui doit être démolie au profit d'une construction neuve.

Cet exercice budgétaire fut aussi celui de l'organisation des concours d'architecture en vue de la désignation des maîtres d'œuvre de la future école des Acacias et du futur gymnase Maxime Marchand.

2023 est l'année d'entrée en phase opérationnelle du programme de rénovation urbaine des Acacias. / La Londe / Les oiseaux avec le début des travaux de construction de la nouvelle crèche dont la capacité d'accueil est augmentée de 20 à 29 berceaux. L'ouverture de l'équipement devrait intervenir fin 2024.

Les études de programmation, qui avancent à un rythme soutenu, devraient permettre l'organisation en 2023 du concours de maîtrise d'œuvre de la maison des solutions. Ce futur équipement emblématique de la démarche de mutualisation et d'optimisation de services publics au profit des Lovériens, accueillera à termes le Centre Social Pastel, le CCAS, la CAF et l'UTAS du Département de l'Eure.

Les études relatives à la construction de l'école des Acacias, qui regroupera une unité inclusive et un ALSH se poursuivront permettant d'envisager un commencement de chantier début 2024.

Enfin, dans une démarche conjointe avec le bailleur « Mon Logement 27 » et sous la conduite de l'Agglomération Seine Eure, la requalification des espaces publics des acacias, devrait débiter, permettant d'améliorer les espaces ludiques, une végétalisation optimisée de telle sorte à lutter contre les effets du réchauffement climatique.

Parmi les projets significatifs du programme d'investissement de l'année 2023 figurent également :

- La rénovation de la Place de la Poissonnerie ;
- Des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux, notamment rue des 4 Moulins ;
- La poursuite de la réhabilitation du patrimoine communal avec, notamment, le changement des huisseries du musée ;
- La poursuite de la végétalisation du cimetière.

## II. DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE MI-MANDAT QUI S'INSCRIVENT DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

À mi-mandat, les orientations budgétaires pour 2023 confirment le cap fixé depuis 2014, à savoir la restauration de marges de manœuvre financières permettant d'investir massivement pour l'attractivité de la ville et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Elles s'inscrivent dans une stratégie et un cadre financier pluriannuel jusqu'à la fin du mandat.

### A. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI CONFIRMENT LE CAP FIXÉ DEPUIS 2014

La première partie du mandat municipal 2020-2026 confirme et amplifie la trajectoire engagée entre 2014 et 2020, tant en fonctionnement qu'en investissement.

#### 1. En fonctionnement

La stratégie volontariste d'assainissement des finances municipales engagée en 2014 a permis au cours du mandat 2014-2020 de simultanément désendetter la ville, restaurer une épargne nette positive, baisser les taux d'imposition tout en augmentant significativement le niveau d'investissement.

Sur les six exercices budgétaires du mandat 2014-2020, l'épargne brute moyenne annuelle ressort à 2,85 millions, le remboursement annuel de la dette à 2,56 millions d'euros et l'épargne nette moyenne s'est située à 291 000 euros par an.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019	2020	2021	2022	2020 - 2022
Epargne de gestion	3 701	3 774	3 682	3 825	3 935	3 785	22 702	4 312	3 810	3 209	11 331
Epargne brute	2 611	2 738	2 711	2 914	3 114	3 004	17 093	3 627	3 149	2 550	9 326
Dette	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	2 553	15 347	2 574	2 669	2 750	7 993
Epargne nette	-	148	11	376	445	611	1 746	1 053	480	-	201

(en

milliers d'euros)

Cette volonté se poursuit et s'amplifie au cours de la mandature 2020-2026. En effet, sur les trois premiers exercices budgétaires du mandat (2020, 2021 et 2022), l'épargne brute annuelle moyenne s'élève à 3,12 millions d'euros, le remboursement annuel de la dette à 2,66 millions d'euros et l'épargne nette moyenne à 455 000 euros.

Concernant la section de fonctionnement, la stratégie financière de la municipalité consiste sur la durée du mandat, en recettes courantes, à s'appuyer sur une dynamique des bases cadastrales, répartie entre l'effet loi de finances projetée à (+) 3,5% jusqu'en 2026, conjugué à un effet physique. Le poste Dotations Reçues gèle

la DGF jusqu'en 2026, et prévoit une dynamique de la DSU de (+) 50 000 euros par an jusqu'en 2026.

La consolidation prospective de ces hypothèses table sur une progression cumulée des recettes courantes de (+) 1,894 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat.

C'est au prix de dépenses courantes globalement atones sur la période, donc d'efforts pilotés, que la section de fonctionnement permettra de dégager une épargne nette prospective moyenne d'environ 450 000 euros par exercice, au profit de la section d'investissement.

### Evolution du budget de fonctionnement de la ville de Louviers sur la période 2014-2022

Chapitre		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019	2020	2021	2022	2020 - 2022
DEPENSE	011 CHARGES A CARACT	5 683	5 151	4 827	4 806	4 607	4 917	29 990	4 465	4 741	5 416	14 622
	012 CHARGES DE PERSC	13 132	13 540	13 283	13 172	13 127	13 131	79 387	13 001	13 463	13 999	40 463
	014 ATTENUATION DE PR	197	137	413	455	-	-	1 203	-	-	-	-
	65 AUTRES CHARGES D	2 766	2 811	2 844	2 720	2 799	2 781	16 720	2 886	2 740	2 899	8 525
	66 CHARGES FINANCIER	1 090	1 036	971	910	821	780	5 609	685	661	659	2 006
	67 CHARGES EXCEPTIO	118	42	58	78	109	197	602	196	93	112	401
	<b>Total DEPENSE</b>	<b>22 986</b>	<b>22 718</b>	<b>22 395</b>	<b>22 142</b>	<b>21 463</b>	<b>21 807</b>	<b>133 510</b>	<b>21 233</b>	<b>21 698</b>	<b>23 085</b>	<b>66 017</b>
RECETTE	013 ATTENUATION DE CH	330	414	486	408	132	64	1 833	114	143	167	425
	70 PRODUITS DES SERV	1 458	1 561	1 565	1 489	1 446	1 249	8 767	851	1 041	1 157	3 049
	73 IMPOTS ET TAXES	16 394	16 532	16 683	16 874	16 722	16 975	100 179	16 788	16 837	17 492	51 117
	74 DOTATIONS, SUBVEN	7 058	6 678	6 084	5 946	6 009	6 251	38 026	6 716	6 393	6 446	19 555
	75 AUTRES PRODUITS D	234	144	149	255	179	161	1 122	183	213	289	685
	76 PRODUITS FINANCIER	0	0	0	4	6	8	18	6	10	24	40
	77 PRODUITS EXCEPTIO	122	127	140	80	84	103	657	202	209	60	471
<b>Total RECETTE</b>	<b>25 597</b>	<b>25 456</b>	<b>25 106</b>	<b>25 056</b>	<b>24 577</b>	<b>24 811</b>	<b>150 603</b>	<b>24 860</b>	<b>24 847</b>	<b>25 635</b>	<b>75 342</b>	

(en

milliers d'euros)

## 2. En investissement

Lors de la mandature 2014-2020, la municipalité aura réalisé un important programme d'investissement d'un montant jusqu'alors jamais atteint à Louviers de 27,5 millions d'euros, tout en désendettant la ville de 4 millions d'euros et en baissant les taux d'imposition.

Miiliers euros	2014	2015	2016	2017	2018 <sup>(1)</sup>	2019 <sup>(2)</sup>	2014 - 2019	2020	2021	2022	2020 - 2022
<b>Epargne brute</b>	2 611	2 738	2 711	2 914	3 113	3 004	17 092	3 627	3 149	2 550	9 326
Amortissement dette	2 760	2 727	2 335	2 469	2 503	2 553	15 347	2 574	2 669	2 750	7 993
<b>Epargne nette</b>	- 149	11	376	445	610	451	1 744	1 053	480	- 200	1 333
<b>Ressources Propres investissement</b>	1 063	956	1 141	1 757	565	3 129	8 611	2 219	1 712	1 919	5 850
FCTVA	929	661	422	315	372	513	3 212	782	1 009	1 019	2 810
Fiscalité d'urbanisme & Autres	26	171	154	143	167	466	1 127	961	400	626	1 987
Vente Actif	108	124	565	1 299	26	2 150	4 272	476	303	274	1 053
Reprise antérieur	546	317	173	1 656	2 008	420		1 390	409	286	2 085
<b>Dépenses financées</b>	3 330	2 786	2 299	4 613	7 103	7 438	27 569	6 429	8 651	8 046	23 126
Subventions Equipement	806	314	364	251	1 840	2 328	5 902	1 676	2 236	1 666	5 578
Emprunt Exercice	1 381	1 361	1 901	2 500	2 500	2 500	12 143	500	4 100	4 942	9 542
Résultat clôture	317	173	1 656	1 996	420	1 390		409	286	567	
variation Résultat clôture	-229	-144	1 483	340	-1 576	970	844	409	-123	281	1 104

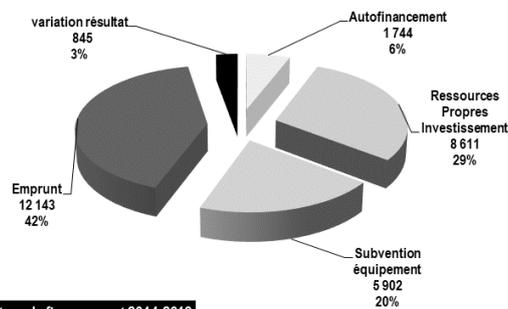
(en

milliers d'euros)

Depuis 2020, le rythme des investissements s'accélère fortement, puisqu'en trois exercices budgétaires (2020, 2021 et 2022), la ville a d'ores et déjà investi 23,1 millions d'euros, soit un montant proche de celui constaté sur la totalité du mandat 2014-2020. L'équation de financement des investissements se révèle similaire entre les deux mandats.

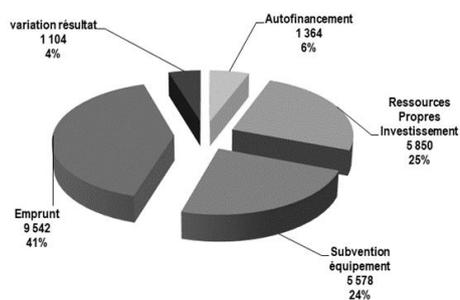
### Equation de financement du mandat 2014-2020

### Equation de



### financement depuis 2020

Structure de financement 2014-2019



Structure de financement 2019-2022

Sur la seconde partie du mandat, à savoir la période 2023-2026, le programme d'investissements est valorisé à environ 49 millions d'euros. Cette programmation s'inscrit dans un plan de financement réfléchi et soutenable pour la collectivité.

Ses composantes en sont les suivantes :

#### **Ressource FCTVA estimée à 6,1 millions d'euros jusqu'en 2026**

Le fonds de compensation de la [TVA](#) assure aux collectivités locales la compensation de la taxe pour la valeur ajoutée qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses d'investissement au taux forfaitaire de 16,404%, sous réserve du respect des divers critères d'éligibilité à ce fonds. Il est donc calculé sur la base d'environ 85% de la réalisation en dépenses d'équipement de N-2.

#### **Ressource taxe d'aménagement estimée à 2,2 millions d'euros jusqu'en 2026**

La taxe d'aménagement est estimée sous la forme d'une enveloppe fixée dès 2023 à 500 000 euros, bénéficiant d'une dynamique, à l'appui des projets en cours et programmés jusqu'en 2026, pour atteindre 600 000 euros. Pour mémoire, ce poste affiche une réalisation de 626 mille euros en 2022.

#### **Aliénations d'actifs pour un montant estimé à 2,8 millions d'euros jusqu'en 2026**

La politique de sobriété foncière autorise à prévoir une planification réaliste d'aliénations d'actif d'environ 3 millions d'euros jusqu'à la fin du mandat. Parmi les cessions envisagées figurent notamment le Kolysé, la Halle Wonder et le bâtiment du CCAS.

#### **Subventions d'équipements estimées à 22,8 millions d'euros jusqu'en 2026**

Le taux de financement constaté sur la période 2020-2022 proche de 25%, s'améliorera significativement jusqu'à la fin du mandat ne serait-ce que sous l'effet du programme

PNRU 2 de Louviers (les Acacias / La Londe / Les Oiseaux) lequel est largement financé par des subventions des partenaires du programme (Etat, Région, Agglomération, Département).

#### **Capacité d'autofinancement estimée à 1,8 millions d'euros jusqu'en 2026**

Comme évoqué précédemment, le pilotage de la section de fonctionnement aura pour objectif de dégager ce niveau d'épargne nette au profit du financement de la section d'investissement.

La résultante de cette équation de financement pour équilibre, est un besoin de financement externe d'environ 13,3 millions d'euros sur la période avec un pic sur les exercices 2024 et 2026 correspondant au déploiement du PNRU 2 de Louviers.

Données de synthèse [milliers €]	Cadrage	Rétrospective				Cadrage Prospectif				Cumul 2023-2026
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Dépenses d'investissement	7 438	6 428	8 651	8 047	9 164	16 184	14 990	9 493	49 831	
PPI - Dépenses équipement	7 438	6 428	8 651	8 047	9 164	16 184	14 990	9 493	49 831	
Autres investissements (hors PPI)									-	
Autres dépenses d'investissement	-	-					-	1	1	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 957</b>	<b>4 394</b>	<b>8 047</b>	<b>8 524</b>	<b>8 131</b>	<b>15 764</b>	<b>14 550</b>	<b>9 006</b>	<b>47 451</b>	
FCTVA [N+2]	513	782	1 009	1 019	1 342	1 120	1 300	2 400	6 162	
Subventions équipement & Aliénation Actif	4 944	3 113	2 938	2 567	4 418	7 710	9 200	6 606	27 934	
Besoin Financement Externe [Emprunts]	2 500	500	4 100	4 939	2 371	6 934	4 050	-	13 355	
Fonds de roulement en début d'exercice	420	1 391	410	287	598	0	0	0		
Résultat de l'exercice	970	- 981	- 123	311	- 598	-	-	-	0	
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 391	410	287	598	0	0	0	0		

(en

milliers d'euros)

## **B. DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES QUI FIXENT UN CADRE FINANCIER JUSQU'À LA FIN DU MANDAT**

Les orientations budgétaires pour 2023 s'intègrent dans une stratégie financière pluriannuelle jusqu'à la fin du mandat. Elles s'appuient sur une méthodologie au service d'une ambition politique.

### **1. Une méthodologie**

Pour tenir le cadre pluriannuel dans lequel s'inscrivent ces orientations budgétaires, la municipalité met en place une méthodologie qui repose sur trois piliers : des documents d'orientation thématiques, des outils de pilotage et une démarche de contractualisation.

#### **Des documents d'orientation thématiques**

Depuis plusieurs années, la municipalité a instauré des débats d'orientation à chaque réunion du conseil municipal pour permettre aux élus de la majorité et de l'opposition de débattre ensemble des orientations des politiques publiques municipales.

Ces débats de nature politique s'appuient systématiquement sur des documents d'orientation, à l'instar du présent rapport d'orientation budgétaire.

Depuis le début de la mandature, 8 débats d'orientations ont concerné les thématiques suivantes :

- Le sport (avril 2021)
- La santé (septembre 2021)
- L'habitat (décembre 2021)

- La sécurité et la prévention de la délinquance (mars 2022)
- La tarification (mai 2022)
- Les seniors (juillet 2022)
- La réussite éducative (septembre 2022)
- La sobriété énergétique (décembre 2022)

Ces documents d'orientation permettent de prioriser les actions municipales et d'en assurer le socle budgétaire. Dans un contexte de finances municipales particulièrement contraintes, ces documents d'orientation visent aussi à questionner un certain nombre d'actions municipales pour toujours améliorer le service public et l'adapter aux exigences actuelles. Ces ainsi que le document d'orientation sur la tarification a proposé le passage au « taux d'effort », plus équitable pour les usagers, tandis que celui sur la sobriété énergétique a présenté des mesures concrètes pour consommer mieux tout en dépensant moins.

### **Des outils de pilotage**

Un pilotage au jour le jour et prospectif des dépenses municipales nécessite de se doter d'outils logiciels adaptés. La masse salariale qui constitue de loin le poste budgétaire le plus important de la collectivité est désormais adossée à un logiciel (Adelyce) dédié à son suivi ; il s'agit de faciliter l'analyse *a posteriori* des évolutions constatées sur le poste budgétaire 012 et de permettre de construire des prévisions fiabilisées dans le cadre d'un véritable tableau de bord de la masse salariale.

Les outils de pilotage concernent aussi bien le suivi des dépenses que celui des recettes. A cet égard, une vigilance particulière est portée sur l'encaissement des participations reçues de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui représentent une source de revenus substantiels du pôle vie éducative et sportive.

Enfin, depuis décembre 2022, une délégation à « la transformation des politiques publiques locales » a été confiée à élu de la majorité municipale avec cette volonté de garantir une cohérence entre les politiques publiques municipales et le cadre budgétaire qui leur correspond.

### **Une démarche de contractualisation**

La pluri-annualité budgétaire impose une visibilité dans la durée des engagements des partenaires de la ville, tant sur le plan des investissements que sur celui des crédits de fonctionnement.

Les négociations sur le contrat de territoire débutent en 2023, selon un calendrier en décalage avec la temporalité du mandat municipal, à la différence de la période 2014-2020. Les modalités de co-financement sont également différentes de celles de la période de contractualisation qui se termine, avec des règles de

financement du département de l'Eure qui se feront désormais directement avec les communes sans transiter par l'intercommunalité.

Ainsi, jusqu'à la fin du mandat, la municipalité propose à ses partenaires que le financement des projets structurants de la ville de Louviers s'inscrive :

- dans le cadre de la contractualisation de l'ANRU pour la rénovation urbaine du quartier des Acacias/ La Londe / Les Oiseaux (notamment la crèche, l'école et l'ALSH des Acacias ainsi que la Maison des solutions) ;
- dans le cadre du contrat de territoire liant la ville à l'Agglomération Seine-Eure, au Département de l'Eure et à la Région Normandie pour le financement du nouveau gymnase Maxime Marchand, la construction du bâtiment qui abritera les réserves du musée ou encore le projet de tiers-lieu commerçant de la rue du Général de Gaulle ;
- dans le cadre de dispositifs départementaux pour le financement de la nouvelle école des Acacias ainsi que la rénovation des salles d'eau de la résidence autonomie du Parc.

S'agissant du financement des dépenses de fonctionnement, l'année 2023 sera celle de l'écriture de la nouvelle « Convention Territoriale Globale » (CTG) discutée avec la CAF et qui sert de support financier pluriannuel au financement des actions municipale dans les domaines de compétence relevant de la CAF.

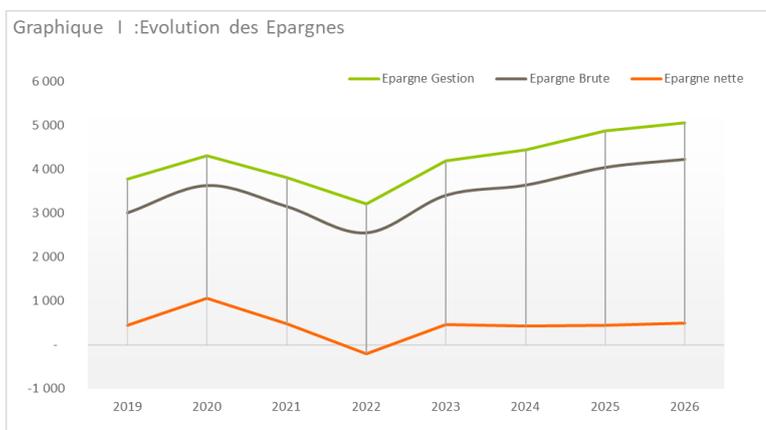
## **2. Une ambition politique**

L'ambition politique que poursuit la municipalité élue depuis 2014 consiste à concilier des mandatures de projets avec une gestion saine et rigoureuse des deniers municipaux. L'ambition politique, c'est de pouvoir réussir « en même temps » deux paris : celui de l'attractivité et celui de l'assainissement des finances municipales. Ce sont ces objectifs qui poursuivent ces orientations budgétaires.

Le pari de l'attractivité est en passe d'être réussi avec une population en hausse de près de 1 000 habitants depuis 2014, à contre-courant de la plupart des villes du département. Le seuil de 20 000 habitants, qui permettra de franchir un cap en matière de dotations budgétaires, est un objectif désormais atteignable rapidement. Le retour des services publics à Louviers, à l'instar de la réouverture du tribunal, de l'installation d'équipements d'imagerie médicale ou du projet de remise en service de la ligne ferroviaire Louviers/ Rouen signe la vitalité retrouvée de la ville-centre d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. L'attractivité repose sur le nombre et la qualité des services proposés aux habitants à des conditions abordables. A cet égard, la réhabilitation du patrimoine municipal, notamment scolaire, la construction de nouveaux équipements communaux et intercommunaux et l'offre de nouveaux services à la population viennent en soutien de cette stratégie.

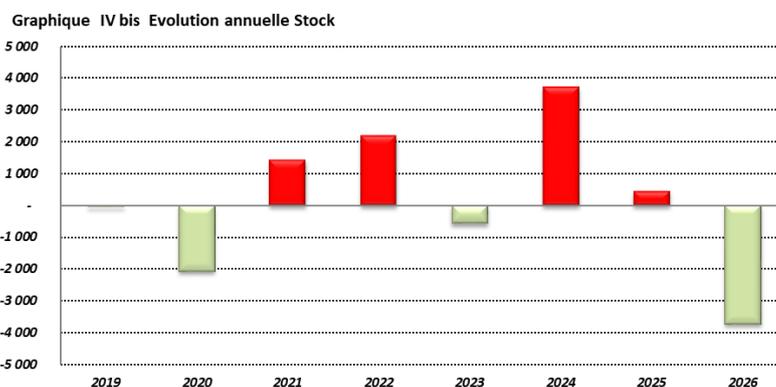
Dans le même temps, la concrétisation de tous ces projets doit continuer à aller de pair avec une saine gestion des finances municipales, à l'instar de la démarche initiée en 2014 avec la démonstration désormais faite qu'il est possible d'investir massivement

tout en baissant les taux d'imposition, en diminuant le niveau d'endettement et en restaurant une capacité d'autofinancement inexistante en 2013.

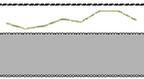
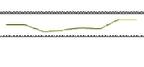


La stratégie financière poursuivie jusqu'à la fin du mandat consiste à geler, à la fin de l'exercice 2026, le stock de dette constaté à la fin de l'exercice 2022, à savoir 34,5 millions d'euros, soit 1,5 millions d'euros de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

L'exercice 2023 devrait permettre un désendettement de la ville d'environ 500 000 euros, tandis que la collectivité devra faire appel à un besoin de financement externe supérieur en 2024 et 2025 du fait essentiellement du programme de rénovation urbaine des Acacias / La Londe / Les Oiseaux, avant un désendettement significatif sur l'exercice budgétaire 2026.



Ce calendrier prospectif de financement, adossé à une stratégie financière réaliste, correspond au cycle classique d'un mandat.

Dette									
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul
Capital Restant Dû (au 01/01)	32 905	33 290	31 779	30 437	34 545	34 156	37 875	38 325	
Remboursement capital de la dette	2 553	2 574	2 669	2 750	2 939	3 216	3 600	3 738	12 434
Intérêts de la dette en cours (art 6611)	780	685	661	659	785	802	845	835	4 168
Emprunts contractualisés	2 500	500	4 100	4 939	2 550	6 934	4 050	-	13 534
CRD (capital restant dû) 01/01/N	33 025	33 006	30 932	32 363	34 552	33 985	37 703	38 154	
Remboursement capital de la dette	2 553	2 574	2 669	2 750	2 939	3 216	3 600	3 738	13 491
Intérêts de la dette (art 6611)	780	685	661	659	785	802	845	835	3 267
Service de la dette [ k + i ]	3 333	3 259	3 330	3 409	3 724	4 018	4 444	4 572	16 759
Evolution annuelle stock	- 53	- 2 074	1 431	2 189	- 568	3 719	450	- 3 738	136
CRD (capital restant dû) AU 31/12/N	33 006	30 932	32 363	34 552	33 985	37 703	38 154	34 416	
Ratio de désendettement [ CRD/ Epargne brute ]	10.99	9.10	9.82	12.70	10.15	9.35	9.33	9.03	
Dette / ressources de fonctionnement	133%	133%	124%	126%	130%	127%	139%	138%	
Taux d'épargne [ EB/recette Fonctionnement ]	12.1%	14.6%	12.7%	9.9%	12.8%	13.6%	14.9%	15.3%	

(en milliers d'euros)

## Conclusion

S'adapter à des contraintes nouvelles tout en maintenant intacte l'ambition politique d'une saine gestion couplée à un niveau d'investissement élevé pour poursuivre la transformation de Louviers : c'est l'enjeu de ces orientations budgétaires de mi-mandat.

En posant des hypothèses réalistes fondées sur les résultats obtenus depuis 2014, ce rapport d'orientation budgétaire propose une démarche soutenable et crédible. Il se veut un gage de sérieux pour nos partenaires financiers, les collectivités territoriales et l'Etat qui nous accompagnent au quotidien. Pour que 2023 ne soit pas une année de résignation mais bel et bien de résilience et d'exigence.

*A l'issue de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, un débat s'engage.*

**Mme Nolwenn Léostic** remercie M. le Maire pour cette présentation exhaustive. Concernant le ROB, elle tient à préciser qu'il s'agit là d'une obligation réglementaire quoi qu'en dise M. le Maire sur l'intérêt des documents d'orientation au regard du débat démocratique local.

**M. le Maire** lui répond qu'il ne parlait pas de ce document en particulier mais de tous les autres, ne lui en déplaise.

**Mme Nolwenn Léostic** rappelle que la quantité des investissements ne présume pas de leur qualité ou de leur durabilité. L'exemple de la minéralisation de la place Thorel qui la rend irrespirable pour les habitants l'été. De même la construction d'équipements sans concertation avec les habitants n'est pas opportune, elle s'interroge sur le taux d'utilisation de

la Maison des Sports et des associations par exemple. Elle s'interroge sur la cession par la Ville d'équipements comme le Kolysé, le bâtiment du CCAS ou la halle Wonder) afin de dégager des marges d'investissement, car il y a un attachement des Lovériens à leur patrimoine. Elle s'interroge sur 2024 et le surcoût des factures énergétiques. Que se passera-t-il si les aides proposées par le député M. Philippe Brun ne sont pas reconduites ? Ne fallait-il pas investir massivement cette année dans les systèmes de chauffage des écoles ou de nos gymnases ? Il faudrait se libérer du gaz car en 2023, on l'achètera aux Russes. Sur les crédits d'intervention elle s'inquiète de la diminution massive de la ligne concernant l'entretien du patrimoine. Et s'interroge sur les impacts. Sur les recettes, elle s'interroge sur la reconduction des subventions de la Caisse d'allocation familiale. Enfin dans les dépenses obligatoires elle s'interroge sur la stabilité des dépenses alors que les coûts augmentent (déplacements, séjours droits d'entrée).

**M. Benoist Balsan** considère que la Mairie est gérée en « bon père de famille » et déclare souscrire aux projets énoncés dans le document. Il tient à préciser néanmoins que même si ce n'est pas du fait de la municipalité, les bases évoluant font que, pour les Lovériens, les impôts ne baissent pas, même si les taux n'augmentent pas.

**M. Diego Ortéga** explique qu'une collectivité, à isopérimètre a nécessairement une masse salariale qui augmente. Aussi, même si c'est dit de façon elliptique dans le document, diminuer cette dernière, revient à dire que la Municipalité va jouer sur le non remplacement d'agents dans les services. Sur les recettes, si les bases montent, les impôts augmentent. Enfin, à la lecture du document, il prévient les Lovériens que la politique actuelle est financée par la vente du patrimoine et l'augmentation de la dette.

**M. le Maire** répond ironiquement à Mme Nolwenn Leostic qu'il est vrai que la place Thorel était beaucoup plus verte avant qu'on y plante des arbres. Pour lui, le jugement des Lovériens a été rendu sur ce point lors des dernières élections. Il rappelle que le document d'orientation porte sur 2023 ; l'interroger sur 2024 est donc hors sujet. Sur la gestion du patrimoine, il assume ne pas avoir la même vision que Mme Nolwenn Léostic, privilégiant l'amélioration du cadre de vie des habitants et des conditions de travail des agents municipaux, à l'instar de ce qui a été fait avec la construction de la nouvelle école Jules Ferry. La cession bien réfléchie d'actifs permet la création d'un patrimoine plus qualitatif et plus sobre énergétiquement. C'est par cette stratégie que la Ville devient plus attractive. Enfin sur la Caisse des Écoles, il rappelle la modification de la gouvernance de cette instance pour tenir compte des avis et de la pérennisation des orientations budgétaires dans un dialogue intelligent et constructif. Il a par ailleurs appris avec regret la démission de M. Charmot.

À l'observation de M. Benoit Balsan, il rappelle que les seuls taux évoqués sont ceux de la taxe foncière et que la taxe d'habitation est désormais supprimée pour tous les contribuables.

En réponse à l'intervention de M. Diego Ortega, il confirme l'effet de ciseaux entre une masse salariale en augmentation du fait de la hausse du point d'indice et du GVT alors

que la DGF allouée à Louviers est anormalement basse au vu des charges de centralité de la ville.

**Mme Maryline Michaud** rappelle que la place Thorel dispose d'un revêtement plutôt clair et qu'elle est arborée. Il faut laisser le temps aux arbres de pousser. Concernant le patrimoine et la sobriété foncière, elle se félicite que cette Municipalité s'interroge sur les besoins en matière de bâtiments. Enfin plutôt que la diminution des services rendus à la population, elle se félicite que la Municipalité s'interroge sur l'efficacité des dépenses et que l'on soit dans une recherche permanente d'amélioration continue de nos services publics

**M. José Pirès** informe Mme Nolwenn Léostic qu'il se réjouit du taux d'utilisation de la Maison des Sports et associations. Il n'y a plus un créneau de libre.

**M. Marc Rivet** rappelle qu'il a été mandaté par M. le Maire pour faire une revue des services rendus à la population afin de mieux adapter nos moyens humains et financiers aux besoins attendus par la population. Il pointe l'incohérence de réclamer une baisse des recettes par la baisse des impôts et se plaindre d'une diminution des dépenses.

**A l'issue de ces échanges, il est pris acte de ce débat d'orientation budgétaire.**

#### **4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2022**

Les deux modifications sollicitées par Mme Nolwenn Leostic à réception des documents préparatoires à la séance du jour, ont été intégrées.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé en l'état par l'ensemble des membres présents du Conseil municipal.

#### **5. DÉCISIONS**

**Mme Nolwenn Leostic** demande des éclaircissements sur les décisions 23-001 et 22-080

Pour la 23-001, **M. le Maire** informe que suite à une substitution de l'acquéreur lors de la vente de la halle Wonder, la Ville n'a pas souhaité signer l'acte et a été attaquée en référé. La Ville a gagné, la décision correspond aux frais d'avocat.

Sur la décision 22-080, il s'agit de frais liés à l'expulsion de gens du voyage du site du Kolysé après qu'ils n'ont pas respecté leur engagement de partir à une date qui avait pourtant été convenue.

## **6. DÉLIBÉRATIONS**

### **1. Convention d'adhésion de la Commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon au service commun de restauration**

**Mme Anne Terlez** informe les membres du Conseil du souhait de la Commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon d'adhérer au service commun de restauration (la régie des Deux Airelles) créé en 2019.

Depuis cette date 11 Communes ont rejoint la Régie des Deux Airelles autour de 4 objectifs :

- proposer à l'échelle du territoire une alimentation de qualité avec une priorité donnée aux produits biologiques issus de circuits courts d'approvisionnement ;
- harmoniser la prestation alimentaire des membres du service commun ;
- permettre aux membres du service commun de participer activement au projet de restauration porté par la cuisine centrale de Louviers, par une approche concertée et collective ;
- optimiser le rapport qualité-prix des repas servis aux convives.

Le capacité technique à répondre favorablement à cette demande d'adhésion prévue pour le 11 février 2023 existe et déjà 2 640 repas sont servis quotidiennement et que conformément à une délibération à venir la régie des Deux airelles souhaite conventionner pour la mise à disposition de la cuisine centrale existante sur site.

**M. Sylvain Thomas** considère que dans la communication de la 2RL, il y a erreur d'appellation. Les menus dits « végétariens », selon lui, n'en seraient pas.

**Mme Anne Terlez** lui répond que l'essentiel est que la régie propose des repas bio de qualité issus de circuits courts. Par ailleurs, elle conteste son analyse : les menus sont bien végétariens selon les critères de la loi Egalim.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2. Convention d'adhésion de la Commune des Damps au service commun de restauration**

**Mme Anne Terlez** informe qu'à l'instar de la délibération précédente la Commune des Damps souhaite également adhérer au service commun de restauration pour le 27 février 2023. La régie des Deux airelles ayant l'aptitude technique à répondre favorablement à cette requête, il apparaît opportun de favoriser cette mise à disposition de nos capacités de production au bénéfice également des enfants des Damps

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3. Mise à disposition du service commun de restauration de la cuisine de Saint-Aubin-sur-Gaillon**

**Mme Terlez** présente une délibération visant à améliorer la mutualisation du service commun de restauration, notamment avec la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon. Ce service commun est un franc succès. La question de la centralisation ou pas de la confection des repas s'est posée car bien que techniquement possible n'était-il pas préférable de conserver une proximité dans l'élaboration de ces repas ? C'est cette solution qui a été retenue par les communes adhérentes au service commun. Il convient donc de délibérer pour autoriser M. le Maire à signer au nom de la commune cette délibération, comme cela devra être le cas dans l'ensemble des entités membres

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un gymnase au stade Maxime Marchand à Louviers**

**M. Jacky Bidault** rappelle que la municipalité souhaite construire un nouvel équipement sportif pour prendre le relais du gymnase Maxime Marchand, composé de deux espaces principaux : une salle omnisports et une salle de gymnastique.

Le futur gymnase sera implanté sur le terrain situé au-dessus de la piste d'athlétisme. Ce nouvel équipement sera adapté aux usages et à la réglementation, notamment en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre. A l'issue des phases de consultation, le jury s'est réuni le 2 décembre 2022.

Sur la base du classement des projets proposé par le jury, le Maire a décidé de désigner comme lauréat le groupement de maîtrise d'œuvre mandaté par Atelier Féret & Fréchon, architectes.

La mission de maîtrise d'œuvre est évaluée à 644 570 € TTC, soit 11,7 % du coût prévisionnel hors-taxes des travaux.

Il est demandé aux membres du Conseil de prendre acte de l'attribution, d'en autoriser la signature et de solliciter les organismes susceptibles de participer au financement de ce nouveau programme.

**Mme Nolwenn Léostic** souhaite avoir connaissance du projet retenu.

**M. le Maire** lui répond qu'en raison des règles d'attribution des marchés publics cela sera possible lors d'un prochain conseil.

**M. Diego Ortega** souscrit à cette délibération. Il demande si dans ce nouveau projet des équipements extérieurs seront accessibles sans encadrement.

**M. José Pirès** précise que le but est de résoudre une partie des problèmes actuels d'accueil des clubs. Mais effectivement, il y a aussi l'idée d'avoir, à terme, des lieux susceptibles d'être mis à disposition des habitants.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. Groupement de commandes avec l'Agglomération Seine-Eure de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé**

**M. Jacky Bidault** rappelle qu'en matière de travaux dès lors qu'au moins deux entreprises interviennent simultanément sur un même chantier il s'avère nécessaire de faire appel à des bureaux d'études spécialisés pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Afin d'optimiser la dépense, la Ville de Louviers souhaite constituer un groupement de commandes avec l'Agglomération Seine-Eure pour ces missions spécifiques CSPS.

**Adoptée à l'unanimité**

**6. Modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H)**

**Mme Caroline Rouzée** informe les membres du Conseil que par arrêté du 18 mars 2022, le président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n° 2 du PLUi-H.

Cette modification a pour objet :

- de procéder à des modifications de règlements écrits, de règles graphiques, de plans de zonages et des orientations d'aménagement et de programmation ;
- d'harmoniser certaines règles avec celles présentes dans le PLUI valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure.

Cette modification réglementaire doit faciliter la mise en œuvre de projets urbains et l'instruction de demandes relatives au droit des sols, sur des projets qui respectent la philosophie générale des règles du PLUi-H. Elle permet également de faire évoluer les règles existantes sur les clôtures, afin de répondre aux enjeux de valorisation de l'identité du territoire, de lutte contre les îlots de chaleur et participer à la préservation de la biodiversité.

**Mme Nolwenn Léostic** regrette le manque d'ambition de ce Plui-h notamment en matière de sobriété foncière et l'absence des trames vertes ou bleues même si ne concernent pas la Ville de Louviers.

**Mme Caroline Rouzée** précise qu'il s'agit là d'une modification. La révision, procédure pour lourde, a bien prévue d'intégrer les trames verte et bleue.

**M. le Maire** s'étonne de son appréciation à l'encontre du PLUi-H et rappelle à Mme Nolwenn Leostic que son président de groupe, M. Philippe Brun, lorsqu'il siège à l'Agglomération, trouve ce PLUi-H formidable.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. Adhésion à l'association A.R.B.R.E.S et candidatures de quatre arbres au label arbres remarquables de France**

**Mme Maryline Michaud** évoque le souhait de la municipalité de présenter quatre arbres au label Arbres remarquables de France, porté par l'association ARBRES [*arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde*].

Les dossiers de candidature ont été constitués par les services de la Ville, en lien avec un habitant passionné, Guy Ventouillac, et vont être adressés à l'association.

Cette procédure de labellisation a pour but de mettre en valeur ces arbres qui ont, par leur âge, leur taille, leur développement, une haute valeur patrimoniale et culturelle. Par cette démarche, la Ville de Louviers s'engage à veiller sur leur entretien et leur sauvegarde.

Les quatre arbres proposés à la labellisation sont :

- un platane du jardin de la Villa Calderón ;
- un filaire à larges feuilles (*phillyrea latifolia*), place Flandres-Dunkerque ;
- un platane à l'entrée du CCAS rue Saint-Jean
- un cyprès chauve dans le parc du CCAS.

Ces 4 arbres étaient déjà repérés dans l'annexe du PLU de septembre 2010 sur le patrimoine naturel. La labellisation permettra de les classer et de les repérer dans la catégorie des Arbres remarquables, dans le cadre de la future révision n° 3 du PLUi-H.

**M. Diégo Ortega** se déclare très favorable à cette délibération. Il s'interroge, dans l'hypothèse de la cession du Parc du CCAS, sur la continuité de la protection de cet arbre remarquable.

**Mme Maryline Michaud** lui répond que cette labellisation n'est effectivement pas une protection. **Mme Caroline Rouzée** précise qu'une possibilité serait de créer un espace boisé classé (EBC) en urbanisme comme c'est le cas du parc du Moulin vert.

**Mme Nolwenn Léostic** se félicite de l'intérêt de la Municipalité pour cette cause.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **8. Convention avec Logement familial de l'Eure pour la mise en place d'agrès de musculation à la Londe**

**M. Daniel Germain** rapporte qu'à l'occasion d'un « diagnostic en marchant » au sein du quartier, des habitants de la Londe ont demandé la mise en place d'agrès de musculation pour les jeunes à proximité des immeubles.

Depuis 2014, la municipalité a engagé des mesures d'envergure concernant la fourniture et la réparation d'aires de jeux dans différents quartiers de la ville.

A cet effet, Logement familial de l'Eure, bailleur social, met à disposition de la ville de Louviers un terrain cadastré AS 378 d'une superficie d'environ 16 m<sup>2</sup> destiné à l'implantation des agrès de type Mouv'Roc et prendra à sa charge la totalité des frais d'installation soit 37 378,30 € TTC.

De son côté la Ville devient propriétaire et assurera l'entretien et la conformité de ces équipements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **9. Modifications des conventions types pour la mise à disposition du foncier communal**

**Mme Caroline Rouzée** rappelle que par délibération du 9 mai 2022, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition des locaux communaux, à titre gracieux ou onéreux, aux partenaires associatifs de la Ville et aux partis politiques.

Par délibération du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a également approuvé la mise à disposition de terrains relevant du domaine privé communal, à titre gracieux ou onéreux, aux partenaires associatifs de la Ville, partis politiques et partenaires privés.

Afin d'élargir la possibilité de mise à disposition des locaux communaux également aux partenaires privés, et ainsi d'harmoniser les pratiques de mise à disposition de locaux et de terrains, il est proposé au Conseil municipal de modifier la convention-type.

Pour les partenaires privés, cette mise à disposition se ferait contre une redevance de 2 € par mètre carré par semaine pour les locaux et 1 € par mètre carré par semaine pour les terrains nus.

**M. Diégo Ortega** se dit favorable à cette délibération et souhaite en connaître une application concrète.

**Mme Caroline Rouzée** donne l'exemple d'une base de vie pour une entreprise qui a un chantier.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **10. Délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule**

**Mme Caroline Rouzée** informe que la loi ALUR prévoit des dispositions réglementaires spécifiques relatives à l'identification de mэрule, ce champignon lignivore qui se fixe sur le bois et le détruit.

L'article L133-7 du Code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de déclaration en mairie pour les propriétaires, dès qu'ils ont connaissance de la présence de mэрule. Après consultation du Conseil municipal, un arrêté préfectoral délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble, es propriétaires concernés par ce zonage doivent réaliser un diagnostic mэрule, intégré au dossier de diagnostic technique du bien.

Au cours de l'année 2022, deux cas ont été déclarés rue Tatin et route du Neubourg. Il est donc proposé à M. le Préfet de l'Eure de délimiter deux périmètres de présence d'un risque de mэрule.

**Mme Nolwenn Léostic** demande des explications sur la prise en charge en cas de présence avérée de mэрule.

**Mme Caroline Rouzée** lui précise que le traitement est à la charge des propriétaires.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **11. Délibération rectificative à la vente 69 rue du Onze-novembre-1918 à la Foncière logement**

**Mme Caroline Rouzée** sollicite l'adoption de deux délibérations rectificatives pour des erreurs matérielles. Dans deux délibérations du 5 décembre 2022, des prix de vente ont été indiqués avec une valeur « toutes taxes comprises », ce qui n'a pas lieu d'être indiqué.

La première concerne la cession d'une propriété sise 69 rue du 11 Novembre à la Foncière logement, pour un montant minimum de 180 000 € et un montant maximum de 240 000 €.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. Délibération rectificative portant sur la cession de la propriété communale du 5 boulevard Jules-Ferry**

**Mme Caroline Rouzée** informe que cette deuxième délibération rectificative concerne la propriété sise au 5 boulevard Jules Ferry, pour un prix de vente de 415 000 € qu'il convient de considérer net sans notion de taxes comprises ou pas.

**M. Diégo Ortega** en profite pour abonder dans le sens d'une gestion active du patrimoine comme M. le Maire même s'il n'est pas d'accord sur la cession des biens que sont Jules Ferry et le manoir de Bigards.

**Mme Nolwenn Léostic** joint sa voix aux propos de M. Ortéga.

**Adoptée 27 voix pour 6 contre**

## **13. Convention avec l'Agglomération Seine-Eure pour la mise à disposition de trois vélos à assistance électrique aux agents de la Ville.**

**M. Jacky Bidault** rappelle que la Ville de Louviers avait voté la mise à disposition de 6 vélos à assistance électrique aux agents communaux. Cette convention a pris fin le 31 décembre.

Le bilan de cette expérimentation fait ressortir une utilisation disparate de ces vélos, selon les sites et les saisons.

Les besoins exprimés pour 2023 sont de 3 vélos :

- 2 VAE localisés dans les centres sociaux ;
- 1 VAE localisé au CTM.

En fonction des besoins, ces vélos peuvent être mis à disposition dans d'autres sites municipaux, afin d'en optimiser l'utilisation.

La Ville de Louviers se réserve la possibilité :

- d'étudier les modalités d'utilisation des vélos en libre-service pour les sites situés à proximité de stations ;
- de réviser la convention en cas de besoins complémentaires.

**Mme Nolwenn Léostic** se félicite de cette politique pro-vélos, et interroge la municipalité sur le projet de Maison du Vélo, boulevard de Crosnes.

**M. le Maire** lui répond que l'ouverture de la Maison du Vélo est prévue en septembre 2024. La maintenance et l'équipement des VAE évoqués seront réalisés les agents communaux.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **14. Révision de la grille tarifaire des droits de place pour les foires et marchés**

**M. Daniel Jubert** rapporte que le produit des droits de place perçus pour les foires, marchés, stationnements commerçants et forains et grands événements constitue une recette fiscale de la commune.

En conséquence, il revient au Conseil municipal d'en fixer les tarifs.

La municipalité a mis en œuvre une stratégie de soutien au commerce local et fait de l'attractivité du centre-ville un maillon essentiel de sa politique municipale. Les foires, marchés et grands événements constituent un vecteur d'attractivité.

En corrélation avec cette politique de soutien et conformément aux orientations définies par le Conseil municipal le 9 mai 2022, la tarification applicable aux marchés et grands événements se veut volontairement attractive, en-deçà des tarifs pratiqués par les communes de strate équivalente dans la région.

Si certains tarifs ont fait l'objet d'ajustements par délibération, dont la dernière a été votée par le Conseil municipal le 5 avril 2019, d'autres n'ont pas été révisés depuis le 6 février 2009. C'est notamment le cas des tarifs des marchés et des raccordements électriques, qui ne correspondent plus aux coûts réellement supportés par la collectivité pour leur mise en œuvre.

Pour les foires et grands événements, comme la foire Saint-Michel, il est proposé de réviser le tarif du mètre linéaire d'exposition, de 14 euros à 15 euros. Quelques ajustements permettent de s'adapter aux réalités du terrain, notamment avec un tarif pour un emplacement de 3x3 mètres et la création d'un tarif pour les grands emplacements du pôle automobiles, dont la profondeur est supérieure à 4 mètres. Les tarifs des foires-à-tout, tant pour les particuliers que pour les professionnels, sont eux aussi proposés à la révision.

Enfin, il est proposé une réévaluation du coût des raccordements électriques du marché à hauteur de 10 %, soit 0,25 € par séance.

**M. Benoit Balsan** se fait confirmer qu'il n'y a pas d'augmentation prévue pour les commerçants sédentaires du marché.

**M. Diégo Ortega** précise que concernant les foires-à-tout, pour des raisons de principe en cette période d'inflation, il est défavorable à l'augmentation, même modérée des tarifs.

**Adoptée par 27 voix pour 6 contre**

#### **15. Attribution de subvention dans le cadre du Fonds municipal d'attractivité commerciale**

**M. Daniel Jubert** rappelle que le Comité pluraliste consultatif de la vie commerçante s'est réuni, le 14 décembre dernier, pour rendre un avis sur une demande de subvention portant sur une animation maquillage pour enfants et distribution de barbe à papa durant le marché de Noël.

Un accord de financement à hauteur de 75 %, soit une aide de 591,52 € a été retenu.

**Adoptée à l'unanimité**

## **16. Convention type de prêt de mini-bus aux associations lovériennes**

**M. José Pirès** rappelle que la municipalité soutient pleinement le tissu associatif. Elle se mobilise pour encourager l'activité et les projets qui participent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Aussi, elle souhaite offrir la possibilité de mise à disposition de véhicules communaux pour les associations lovériennes, afin de faciliter leurs déplacements sur le territoire national.

Pour des raisons de sécurité juridique, ces prêts de véhicules doivent faire l'objet d'une convention de mise à disposition entre la Ville et les associations demandeuses. Une convention-type doit donc être établie.

**M. Benoit Balsan** demande si le carburant est prise en charge.

**M. José Pirès** lui répond que non et que le véhicule doit être rendu réservoir rempli à l'identique.

**Mme Nolwenn Léostic** s'interroge sur l'opportunité de faire acquérir un bus par la Ville ou l'Agglomération au regard des coûts de déplacement. Elle s'inquiète de la possibilité de réquisition alors que l'association aurait réservé le mini-bus.

**M. le Maire** lui répond que l'acquisition d'un bus est une fausse bonne idée au regard des coûts d'acquisition et d'entretien et de la nécessité d'avoir des chauffeurs. Il précise par ailleurs que la clause de réquisition est prévue pour le cas de la force majeure.

**M. Jean-Pierre Duvéré** acquiesce aux propos de M. le Maire en précisant que le budget lié à l'achat d'un bus serait exorbitant.

**Adoptée à l'unanimité**

## **17. Adhésion à la labellisation "Promeneur du Net" portée par la CAF**

**M. Olivier Niel** rappelle que la Ville de Louviers souhaite s'associer au dispositif « Promeneurs du Net » portée par la CAF et le CRIJ de Normandie.

Cette action éducative, qui s'inscrit dans le cadre de la Grande cause municipale 2023 en faveur de la Jeunesse, vise à accompagner les pratiques des jeunes, minimiser les risques de dérive et valoriser les compétences acquises autour des usages du numérique.

Dans la continuité de ses missions habituelles, une animatrice communale de La Chaloupe assurera une présence éducative régulière sur Internet et les réseaux sociaux, afin de répondre aux interrogations et accompagner les jeunes.

Une aide au démarrage de ce dispositif de 1 000 € est proposée par la CAF.

**M. Diégo Ortega** se dit favorable à ce dispositif car il est toujours plus pertinent d'accompagner que d'interdire.

**Adoptée à l'unanimité**

## **18. Convention pour la mise en œuvre du dispositif "petits-déjeuners" dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire**

**M. le Maire** rappelle que la Ville de Louviers est très attachée à la promotion de la santé à l'école. L'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, le dispositif « petits-déjeuners » a été mis en place et a été maintenu dans les écoles primaires du réseau éducatif prioritaire.

Une nouvelle convention avec la direction académique des services de l'Éducation nationale, est donc proposée pour l'année scolaire 2022-2023.

Cela concerne 71 élèves de CP des écoles élémentaires Les Acacias et Jacques-Prévert, dont les petits-déjeuners sont servis tous les matins de 8h20 à 8h35.

Ce dispositif répond à un double objectif :

- participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée ;
- accompagner cette distribution d'un volet éducatif autour de la nutrition permettant de développer un projet pédagogique et éducatif.

En contrepartie, le ministère de l'Éducation nationale contribue à l'achat des denrées alimentaires sur la base d'un forfait de 1,30 € par élève. Il est à noter que les familles bénéficiaires n'ont aucune dépense à leur charge.

**Mme Nolwenn Léostic** se demande s'il serait possible, au vu de la pertinence de ce dispositif, de l'étendre l'ensemble des écoles de la ville.

**M. le Maire** répond que, dans l'idéal, oui. Mais que dans les faits, il faut faire des choix, en particulier, budgétaires. Il convient dès lors de concentrer sur les zones prioritaires.

**M. Diégo Ortega** se dit favorable à cette délibération soulignant qu'il convient de ne pas être dans une démarche maximaliste. Même s'il regrette les effets de zonage de ces politiques publiques.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **19. Renouveau de l'adhésion au Groupement d'intérêt public de Normandie Impressionniste année 2023-2024**

**Mme Sylvie Langeard** informe les élus présents que le prochain festival Normandie impressionniste aura lieu en 2024.

La Ville de Louviers participe en proposant des manifestations dont le contenu est validé par le conseil scientifique du GIP Normandie impressionniste, notamment à travers une exposition au musée de Louviers.

La Ville de Louviers bénéficie ainsi de la dynamique et du concours financier du GIP Normandie impressionniste, dont l'objectif est de susciter l'émergence d'un ensemble d'événements artistiques et culturels, dédiés à la création artistique de l'impressionnisme à nos jours.

La Ville de Louviers souhaite renouveler cette adhésion au GIP, et pour cela autoriser le versement d'une cotisation de 5 000 € pour la période 2023-2024.

**M. Diégo Ortega** dit qu'il est très favorable à ce dispositif régional et que la Ville a tout intérêt à s'associer à cette démarche.

**Adoptée à l'unanimité**

## **20. Convention avec les lauréats du dispositif de résidence artistique "Pop Up" de la Gare aux musiques**

**Mme Sylvie Langeard** rappelle que pour accompagner les jeunes artistes régionaux émergents, la Ville de Louviers a créé un dispositif de résidence, d'encadrement et de professionnalisation à la Gare aux musiques.

Baptisée « Pop Up », cette résidence artistique est ouverte à tous les musiciens ou groupes normands.

Pour 2022-2023, 6 groupes ont été sélectionnés par un jury de professionnels, réuni le 23 septembre dernier. Ils bénéficieront gratuitement de 4 semaines de résidence, dont une semaine d'enregistrement, ainsi que des stages, formations et master-class proposés à la Gare aux musiques. La soirée de clôture, la « Pop Up party », leur permettra de se produire en public et sera retransmise en direct sur la radio Principe actif.

Les artistes retenus sont :

- Marino Matthews
- Just Alone
- Kitano Graffiti
- Moo Box
- The Little Death
- Virus

Pour permettre cette résidence, une signature de convention est nécessaire avec chacun des lauréats.

**M. Diégo Ortega** en profite pour féliciter l'équipe de la Gare aux musiques pour le travail accompli.

**Adoptée à l'unanimité**

## **21. Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec Radio Espace**

**M. Jean-Louis Bauchard** rappelle qu'un partenariat instauré en 2022 entre la Ville de Louviers et l'association Radio vallées d'Avre, d'Iton et d'Eure, qui porte le projet Radio Espace, fait chaque année l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

L'association est un partenaire incontournable de la Ville, tant dans la promotion de ses actions que dans l'organisation des grands événements municipaux : Foire Saint-Michel, programmation estivale, Village des associations, festivités de Noël...

Il est rappelé que dans ce cadre, la Ville de Louviers met à disposition de Radio Espace, à titre onéreux, un local situé rue du Matrey. Elle verse également, à travers cette convention, une subvention annuelle de fonctionnement de 11 500 €.

**M. Diégo Ortega** se dit ultra-favorable, sur le principe, à cette délibération qui participe au rayonnement de la Ville ; mais il lui semble qu'il faudrait mieux préciser ce qu'apporte cette association concrètement à la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**

## **22. Actualisation du régime indemnitaire municipal (Rifseep)**

**M. le Maire** rappelle que le régime indemnitaire des agents municipaux est constitué :

- du Rifseep (régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel), composé de l'IFSE et du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à la manière de servir ;
- de primes cumulables, comme la prime annuelle pour travail dominical régulier dans la filière culturelle ;
- d'un régime propre à la Police municipale ;
- d'un régime propre aux enseignants de l'école de musique et de théâtre ;
- d'une prime de fin d'année ;
- d'une prime d'intéressement au résultat de l'exercice précédent, le cas échéant.

Suite à la concertation menée d'avril à décembre 2022, un projet de modification du régime indemnitaire, consistant principalement à la mise en place du Complément indemnitaire annuel (CIA).

Le projet qui a reçu un avis favorable du Comité social territorial le 26 janvier 2023, précise certaines modalités de gestion de l'IFSE, de la prime dominicale et l'activation du CIA avec une enveloppe maximale de 30 000 € annuelle.

**M. Diégo Ortega** s'oppose à cette délibération pour deux raisons. Il rappelle que le Conseil d'État a précisé que le CIA devait être mis en place en même temps que l'IFSE. On attend 2023 alors que ça date de 2014. S'il est favorable au CIA qui est une rémunération au mérite, il regrette qu'on ne prévoit pas le versement du bénéfice de l'équivalent du CIA aux contrats de droit privé. Par ailleurs, il s'oppose au financement prévu de l'enveloppe du CIA par l'IFSE.

**M. le Maire** lui répond que sur l'IFSE, la Ville répond au cadre réglementaire.

**Adoptée par 27 voix pour 6 contre**

## **23. Actualisation du règlement intérieur sur le temps de travail des agents de la Ville et de ses établissements associés**

**M. le Maire** informe qu'il convient de modifier « les règles générales d'organisation du temps de travail » adoptées par une délibération du 20 mars 2021.

Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire d'y apporter les précisions suivantes portant sur :

- les modalités des cycles de travail à chaque situation d'insertion, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- les règles de bénéfice de jours de RTT pour les temps partiels ;
- l'application des congés supplémentaires de fractionnement ;
- les autorisations d'absence/formation.

### **Adoptée à l'unanimité**

**A l'issue de l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, M. Mikayil Tokdemir** demande la parole pour faire part de son émotion et de sa solidarité envers les personnes touchées par le tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie. Ce drame le touche particulièrement du fait des liens personnels qu'il entretient avec des habitants de la région touchée.

**M. Diego Ortega** s'associe aux propos de solidarité envers les peuples frappés par ce drame et comprend l'émotion de son collègue conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et conformément au règlement intérieur de l'assemblée, **M. le Maire** passe à la question orale déposée au nom du groupe « Unis ».

### **Question orale**

**Mme Nolwenn Leostic** présente la question orale :

« Nous avons été informés que le centre de Loisirs du Hamelet allait être fermé pour être démolé et sera transféré à l'École St Exupéry. Quels sont les délais de cette opération et les conséquences pour les services utilisant le Hamelet ? »

**M. le Maire** rappelle que le sujet a été évoqué lors d'un précédent Conseil. La réhabilitation du bâtiment de l'ALSH du Hamelet a été étudiée mais au vu du rapport coûts/bénéfices et après concertation avec les agents concernés. fin de densifier et rationaliser les usages.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** lève la séance à 22h25.

Prochaine séance le lundi 27 mars 2023 à 18h30.

**Fait à Louviers, le**

**Le Maire**  
François-Xavier PRIOLLAUD

**Le secrétaire de séance**  
Marc RIVET